

BTK SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société BTK SICAV pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 31 Mars 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société BTK SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les actifs de la BTK SICAV, s'élevant au 31 Mars 2025 à 72 915 160 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 59 364 836 dinars, soit 77,58% de valeurs mobilières et de 16 344 331 dinars, soit 22,42%% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.
Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces points.

Le Commissaire Aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – GAC
Selma LANGAR

BILAN

Arrêté au 31/03/2025

(Unité : En Dinars)

	Notes	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	35 060 523,985	27 170 570,503	34 692 537,525
a - Actions et Valeurs assimilées		3 549 355,372	0,000	2 876 335,704
b - Obligations et Valeurs assimilées		31 511 168,613	27 170 570,503	31 816 201,821
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	37 854 583,679	18 680 388,588	25 472 123,715
a - Placements monétaires		21 510 252,804	15 489 944,817	16 627 060,190
b - Disponibilités		16 344 330,875	3 190 443,771	8 845 063,525
AC 3 - Créances d'exploitation		52,360	131,110	52,360
Autres débiteurs		52,360	131,110	52,360
TOTAL ACTIF		72 915 160,024	45 851 090,201	60 164 713,600
<u>PASSIF</u>				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	154 232,968	60 824,800	140 399,607
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	42 086,998	39 381,628	35 761,057
TOTAL PASSIF		196 319,966	100 206,428	176 160,664
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3.7	59 538 108,174	40 065 622,765	49 899 650,736
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	13 180 731,884	5 685 261,008	10 088 902,200
Sommes capitalisables des exercices antérieurs*		12 021 564,533	4 929 121,830	6 129 208,491
Sommes capitalisables de la période		1 159 167,351	756 139,178	3 959 693,709
ACTIF NET		72 718 840,058	45 750 883,773	59 988 552,936
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		72 915 160,024	45 851 090,201	60 164 713,600

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT
De la période du 01 janvier au 31 mars 2025
(Unité : en Dinars)

	Notes	DU 01/01/2025 AU 31/03/2025	DU 01/01/2024 AU 31/03/2024	DU 01/01/2024 AU 31/12/2024
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3.2	589 853,324	452 704,077	2 190 111,109
a - Dividendes		0,000	0,000	0,000
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		589 853,324	452 704,077	2 190 111,109
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.4	637 846,211	324 955,216	1 696 859,282
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 227 699,535	777 659,293	3 886 970,391
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-154 123,209	-57 154,888	-388 317,523
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 073 576,326	720 504,405	3 498 652,868
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000
CH3-AUTRES CHARGES	3.6	-24 968,303	-18 348,123	-83 015,525
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 048 608,023	702 156,282	3 415 637,343
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	3.8	110 559,328	53 982,896	544 056,366
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		1 159 167,351	756 139,178	3 959 693,709
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u> <i>(annulation)</i>		-110 559,328	-53 982,896	-544 056,366
* Variation des +/- values potentielles sur titres		50 542,658	18,330	34 248,025
* +/- values réalisées sur cession des titres		21 533,021	-12,287	41 016,419
* Frais de négociation des titres		0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 120 683,702	702 162,325	3 490 901,787

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 mars au 31 mars 2025

(Unité : en Dinars)

	DU 01/01/2025 AU 31/03/2025	DU 01/01/2024 AU 31/03/2024	DU 01/01/2024 AU 31/12/2024
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a. Résultat d'exploitation	1 048 608,023	702 156,282	3 415 637,343
b. Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	50 542,658	18,330	34 248,025
c. Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	21 533,021	-12,287	41 016,419
d. Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
<u>AN 2 - Distribution des dividendes (*)</u>	0,000	0,000	0,000
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>	11 609 603,420	6 953 121,240	18 402 050,941
a. Souscriptions	22 349 463,556	16 850 515,868	49 755 339,768
* Capital	19 126 054,336	15 376 770,394	44 370 125,864
* Régularisation des sommes non distribuables	-709 285,989	-499 413,237	-1 429 424,601
* Régularisation des sommes capitalisables	3 932 695,209	1 973 158,711	6 814 638,505
b. Rachats	-10 739 860,136	-9 897 394,628	-31 353 288,827
* Capital	-9 098 630,043	-9 027 209,862	-27 938 304,306
* Régularisation des sommes non distribuables	248 243,455	293 205,937	899 725,845
* Régularisation des sommes capitalisables	-1 889 473,548	-1 163 390,703	-4 314 710,366
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 730 287,122	7 655 283,565	21 892 952,728
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
En début de période	59 988 552,936	38 095 600,208	38 095 600,208
En fin de période	72 718 840,058	45 750 883,773	59 988 552,936
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>			
En début de période	476 057	324 144	324 144
En fin de période	567 252	382 846	476 057
VALEUR LIQUIDATIVE	128,195	119,502	126,011
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	7,03%	6,76%	7,22%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2025
(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à **35 060 523,985** dinars contre **27 170 570,503** dinars au 31/03/2024 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif net
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	66 200,000	68 928,000	0,095
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	66 200,000	68 928,000	0,095
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	256 000,000	273 420,800	0,376
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	333 000,000	346 608,000	0,477
TN0PIDORGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5 000	400 000,000	413 084,000	0,568
TN0PIDORGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9 000	720 000,000	743 551,200	1,023
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	175 000,000	176 224,000	0,242
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	175 000,000	176 224,000	0,242
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 TF 10.55%	5 000	400 000,000	426 824,000	0,587
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10 000	600 000,000	600 704,000	0,826
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF 10.55%	5 000	400 000,000	431 356,000	0,593
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1	20 000	2 000 000,000	2 118 832,000	2,914
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF 10.70%	10 000	800 000,000	815 576,000	1,122
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 TF 10.5%	5 000	500 000,000	522 552,000	0,719
TNIKWGWIVBC	E O ATL 2024-1	10 000	1 000 000,000	1 073 072,000	1,476
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 CA TF	10 000	1 000 000,000	1 079 736,000	1,485
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	5 000	400 000,000	413 500,000	0,569
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5 000	400 000,000	413 392,000	0,568
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1	4 000	400 000,000	406 985,762	0,560
TNWYE1PN6WF5	EO ATL 2023-2	5 000	500 000,000	519 948,000	0,715
	Total	156 000	10 591 400,000	11 089 445,762	15,250

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,000	5 129 240,000	7,054
TN5QHXZ8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 061 872,000	2,835
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35 000	3 500 000,000	3 705 856,000	5,096
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000,000	504 588,000	0,694
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	350	34 650,000	37 075,651	0,051
TNMCPXLL1EE2	EMP NAT 2023 T4 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 048 208,000	2,817
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 CC TF	20 000	2 000 000,000	2 049 280,000	2,818

TN85TI1TIY25	EMP NAT 2024 T1 CC TV	20 000	2 000 000,000	2 018 720,000	2,776
TN5WI26K4ERO	EMP NAT 2024 T2 CC TF	20 000	2 000 000,000	2 140 016,000	2,943
TNPDPODY2398	EMP NAT 2024 T3 CC TF	5 000	500 000,000	521 808,000	0,718
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CC TF	2 000	200 000,000	205 059,200	0,282
	Total	197 350	19 734 650,000	20 421 722,851	28,083

Portefeuille Titres

Code ISIN	Titres des OPCVM	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif
TNR7VU6134G3	AFC AMANETT SICAV	6 964	711 341,028	718 573,376	0,988
TN0VYWALSB95	FCP AFC AMANETT	4 700	501 522,600	529 624,200	0,728
TN61WGDL6QD5	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	2 389	251 706,104	257 522,255	0,354
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	18 961	2 000 025,241	2 043 635,541	2,810
	Total	33 014	3 464 594,973	3 549 355,372	4,881

Les entrées en portefeuille-titres du 01/01/2025 au 31/03/2025

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres des OPCVM		30 197,000	3 100 127,686
ACHAT TITRE 3763 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	13/01/2025	3 763,000	400 014,426
ACHAT TITRE 6876 AFC AMANETT SICAV	21/01/2025	6 876,000	700 073,064
ACHAT TITRE 19558 AFC AMANETT SICAV	11/02/2025	19 558,000	2 000 040,196
TOTAL		30 197,000	3 100 127,686

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2025 au 31/03/2025

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession / Remboursement	Plus ou moins values
Titres des OPCVM		2 477 644,699	2 499 177,720	21 533,021
VENTE TITRE 19470 AFC AMANETT SICAV	03/03/2025	1 988 772,232	1 999 101,720	10 329,488
VENTE TITRE 4640 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	27/03/2025	488 872,467	500 076,000	11 203,533
Obligations des sociétés		516 200,000	516 200,000	-
REMBOURSEMENT 10 000TLF 2023-2	08/01/2025	200 000,000	200 000,000	-
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2025	25 000,000	25 000,000	-
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2025	25 000,000	25 000,000	-
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3	23/03/2025	66 200,000	66 200,000	-
REMBOURSEMENT 10000 HL 2023-01 TF	27/03/2025	200 000,000	200 000,000	-
TOTAL		2 993 844,699	3 015 377,720	21 533,021

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **589 853,324** dinars pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/03/2025 au 31/03/2025	du 01/01/2024 au 31/03/2024	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Dividendes	-	-	-
- Titres OPCVM	-	-	-
Revenus des obligations			
- Intérêts	589 853,324	452 704,077	2 190 111,109
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier	-	-	-
- Intérêts	-	-	-
TOTAL	589 853,324	452 704,077	2 190 111,109

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/03/2025 à **37 854 583,679** dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Cout d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif net
	Certificats de dépôt		15 366 314,527	15 386 486,136	21,159
TN005SOCS8B0	CDP BNA 10J- 03/04/2025	BNA	998 228,376	999 645,675	1,375
TN156YET2U8	CDP BNA 10J- 04/04/2025	BNA	499 114,188	499 734,256	0,687
TNG729SZ7CF2	CDP BTE 10J- 03/04/2025	BTE	3 493 025,195	3 498 605,039	4,811
TNМУJZ1DT7Q9	CDP BTE 10J- 04/04/2025	BTE	998 007,199	999 402,160	1,374
TND1WY5WJZ00	CDP BTK LEASING 90J-23/06/2025	BTK leasing	3 922 027,367	3 928 091,905	5,402
TND2GQQ154V4	CDP BTK LEASING 90J-25/06/2025	BTK leasing	1 962 500,000	1 964 583,334	2,702
TNBJDAL871Z4	CDP BTL 10J- 06/04/2025	BTL	1 996 235,544	1 998 117,772	2,748
TNB00FWKB433	CDP BTL 10J- 07/04/2025	BTL	1 497 176,658	1 498 305,995	2,060
	Créances sur opérations de pensions livrées		6 000 000,000	6 123 766,668	8,421
	PENS LIVREE BTL 323 JS		500 000,000	509 791,668	0,701
	PENS LIVREE BTL 326 JS 051225		500 000,000	510 183,333	0,702
	PENS LIVREE BTL 333 JS 2025		2 500 000,000	2 555 486,111	3,514
	PENS LIVREE BTL 9.4% 322 JS 05/12/25		2 500 000,000	2 548 305,556	3,504
	Total des placements monétaires		21 366 314,527	21 510 252,804	29,580

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/03/2025	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	16 339 105,306	22,469
Intérêts courus sur comptes bancaires	5 225,569	0,007
Total des disponibilités	16 344 330,875	22,476

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/01/2025 au 31/03/2025 s'élèvent à **637 846,211** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du compte de dépôt	4 039,915	5 447,372	12 611,790
Revenus des Certificats de Dépôt	33 585,543	143 521,066	332 661,612
Revenus des Placements à terme	600 220,753	66 402,100	1 351 585,880
Revenus prises en pension	-	109 584,678	-
TOTAL	637 846,211	324 955,216	1 696 859,282

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/03/2025 à **196 319,966** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Opérateurs Crédeurs	154 232,968	60 824,800	140 399,607
Gestionnaire	153 242,920	56 264,817	136 719,849
Dépositaire	990,048	4 559,983	3 679,758
Autres Crédeurs Divers	42 086,998	39 381,628	35 761,057
Commissaire aux comptes	19 448,371	19 054,851	15 803,191
Etat Impôts et Taxes	1 104,554	742,075	956,129
Conseil du Marché Financier	5 783,798	3 782,755	4 993,282
Contribution Sociale de Solidarité	90,727	522,442	399,917
Publications diverses	6 186,802	5 806,759	4 135,792
Dividendes à payer	9 472,746	9 472,746	9 472,746
TOTAL	196 319,966	100 206,428	176 160,664

3.6. Notes sur les charges :

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges de gestion des placements	154 123,209	57 154,888	388 317,523
Commission de gestion	153 242,919	56 264,817	384 737,677
Commission de dépôt	880,290	890,071	3 579,846
Autres Charges	24 968,303	18 348,123	83 015,525
Honoraires du commissaire aux comptes	3 645,180	3 251,612	14 279,952
Redevances CMF sur les OPCVM	16 096,543	10 506,823	50 138,869
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux compte	3 067,022	2 112,595	9 698,722
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications compte	2 051,010	1 921,404	8 378,570
Frais Bancaires	17,738	33,168	119,416

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Contribution Sociale de Solidarité	90,810	522,521	399,996
TOTAL	179 091,512	75 503,011	471 333,048

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024		
Montant		49 899 650,736
Nombre de titres		476 057
Nombre d'actionnaires		639
Souscriptions réalisées		
		18 416 768,347
Montant		19 126 054,336
Régularisation des sommes non distribuables		-709 285,989
Nombre de titres émis		175 563
Nombre d'actionnaires nouveaux		53
Rachats effectués		
		-8 850 386,588
Montant		-9 098 630,043
Régularisation des sommes non distribuables		248 243,455
Nombre de titres rachetés		-84 368
Nombre d'actionnaires sortants		-20
Capital au 31/03/2025		
		59 538 108,174
Montant		59 927 075,029
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		21 533,021
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres		50 542,658
Frais de négociation de titres		0,000
Régularisation des sommes non distribuables		-461 042,534
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000
Modification comptable		0,000
Nombre de titres		567 252
Nombre d'actionnaires		672

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Résultats capitalisables de la période	1 048 608,023	702 156,282	3 415 637,343
Régularisation du résultat d'exploitation	110 559,328	53 982,896	544 056,366

Sommes capitalisables de l'exercice	1 159 167,351	756 139,178	3 959 693,709
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	12 021 564,533	4 929 121,830	6 129 208,491
Sommes capitalisables (*)	13 180 731,884	5 685 261,008	10 088 902,200

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge au titre du premier trimestre 2025 sont de 3 645,180 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.